

INFORMATION EAUX

CAHIER
DÉTACHABLE
RÉFÉRENCES
SCIENTIFIQUES
ET JURIDIQUES

MATE

Orientations du nouveau projet de
loi sur l'eau

page 17

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

La Directive-Cadresur l'eau adoptée

page 1

R.I.O.B.

Résolutions finales de
l'Assemblée Générale
de Cracovie - Zakopane

page 20



Office
International
de l'Eau

OIEau

Le numéro 11 des Nouvelles
est paru

page 23

SOMMAIRE

Revue mensuelle - 11 numéros/an

Directeur de la publication : J.F. DONZIER
Rédacteur en Chef : J.A. FABY
Rédacteur en Chef Adjoint : D. DELAGE
Coordination : N. FURBEYRE
Secrétariat : N. CHAILLOU
Abonnements : N. TREILLARD

Abonnement 1 an
France : 2 699 FTTC
Etranger : 2 480 FF

Office International de l'Eau

Service National d'Information
et de Documentation sur l'Eau
15, rue Edouard Chamberland
87065 Limoges Cedex
Tél. : +33 (0) 5 55 11 47 47
Fax : +33 (0) 5 55 11 47 48
E-Mail : snide@oieau.fr

Numéro Paritaire AD 234
ISSN 0012-9003 - 46^{ème} année

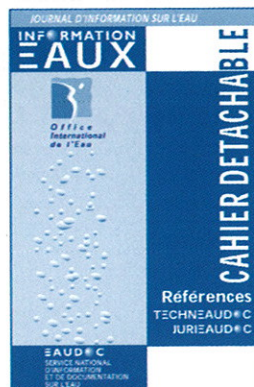
Nouvelles des Agences de l'Eau

- Adour-Garonne 2
- Artois-Picardie 4
- Seine-Normandie 5

Actualités

- Françaises 7
- Autour du Monde 17
- Librairie 21
- Lu dans la Presse 21

Nouvelles de l'Office International de l'Eau 22



Cahier Détachable

Documents sélectionnés et analysés
Références récentes de JURIEAUDOC

Agenda 24 des Evénements



COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

LA DIRECTIVE-CADRE SUR L'EAU
ADOPTÉE PAR LE PARLEMENT EUROPÉEN

Le 7 septembre, le Parlement Européen a voté la **directive-cadre sur l'eau**. Cette directive, en discussion depuis 1997, vise à clarifier l'ensemble de la législation actuellement en vigueur.

Elle a pour objet de rechercher une bonne qualité de toutes les eaux de surface et souterraines, d'ici 15 ans, dans les pays de l'Union européenne. Elle s'intéresse à toutes les eaux, autres que marines. Son application par des programmes détaillés, par bassins versants, nécessite des mesures réglementaires et économiques. Bien entendu, la politique de l'eau des quinze Etats de l'Union européenne en sera progressivement profondément modifiée.

La directive impose la création de **districts hydrographiques**, nouvelles entités administratives internationales censées couvrir l'aire de bassins hydrographiques (fleuve et affluents) ou de groupes de bassins. Ces districts, équivalents aux **Agences de l'Eau** qui existent en France depuis une trentaine d'années, permettront de gérer simultanément l'amont et l'aval des rivières, quelles qu'en soient les frontières administratives nationales. Des districts devront être créés par les Etats membres qui se partagent la traversée d'un même fleuve (Pays-Bas, France, Allemagne pour le Rhin ; Belgique, Pays-Bas et France pour l'Escaut, etc), qui devront "coordonner" leurs actions.

"Le Parlement s'est mobilisé pour obtenir une directive juridiquement contraignante qui institue pour la première fois une politique commune de gestion de l'eau", se félicitait hier Marie-Noëlle Lienemann, rapporteur du texte. "Chaque Etat membre va devoir mettre en oeuvre et atteindre des objectifs de qualité. Jusqu'à présent, il y avait une multitude de règlements datants des années 70".

Seule divergence, imposée par les Etats contre l'avis de la Commission de Bruxelles : en cas de conflit, il faudra que **l'ensemble des Etats membres** d'un district, et non pas une partie, sollicite l'arbitrage de Bruxelles. Après

avoir dressé un bilan de l'état des eaux souterraines et des nappes phréatiques et consulté le public, les autorités responsables de ces districts, désignées d'ici trois ans, devront proposer un plan de gestion pour rétablir "un bon état écologique" et chimique des eaux. Et ce avant 2016.

La directive prévoit que les rejets dans l'eau de substances dangereuses seront interdits ou limités d'ici à 2020, mais n'énumère pas ces substances, le Conseil s'y étant opposé ; le Parlement a seulement obtenu un renvoi à une **directive fille**, qui dressera cette liste, qui, elle aussi, devra passer par les fourches Caudines du Conseil et du Parlement. La Commission vient de proposer une liste de **32 substances prioritaires**, parmi lesquelles le plomb, le cadmium, le nickel et le mercure. Une fois adoptée, la directive-cadre devra être transposée par chacun des Etats dans un délai de trois ans.

Le financement de la restauration de la qualité de l'eau sera différent selon les bassins hydrauliques mais devra refléter la part de chaque type d'utilisateurs dans la pollution (particuliers, agriculteurs, industriels) sans pour autant que leurs contributions respectives soient fixées par la directive-cadre.

Le rapporteur, en accord avec le Conseil des ministres européens de l'Environnement, considère, en effet, qu'une définition trop précise du principe pollueur-payeur aurait pu désavantager les PME et les petites exploitations agricoles.

Toutefois, le cadre juridique devrait évoluer dans les prochaines années puisque la Commission de Bruxelles travaille à l'élaboration d'une **législation dite horizontale** sur la responsabilité environnementale qui ancrera définitivement le principe pollueur-payeur.

Le texte de la Directive est consultable à l'adresse suivante :

europa.eu.int/eur-lex/fr/com/pdf/2000/fr_500pc0219.pdf



OBJECTIFS ET CHIFFRES CLES 1999

La politique de l'eau a été marquée cette année par la **réforme** dessinée en 1998.

Pour l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, cette année 1999 s'est caractérisée notamment par le développement des besoins des collectivités pour mettre en place leur **programme d'assainissement** afin de respecter les échéances réglementaires et par l'émergence de plus de **500 emplois jeunes** dans le secteur de l'environnement.

Au coeur de la gestion et de l'aménagement de l'eau, soucieuse des préoccupations locales, l'Agence a poursuivi et développé en 1999 ses engagements auprès des acteurs publics et privés en leur accordant plus de **952 MF d'aides**.

Les actions se répartissent ainsi :

- **Collectivités territoriales** : près de la moitié des aides accordées en 1999 par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ont eu pour but de faciliter la mise en place des stations d'épuration, favoriser une bonne collecte des eaux usées et développer les actions de dépollution dans les zones rurales. Restaurer la qualité et la sécurité de l'alimentation en eau potable reste aussi l'une des priorités de son 7^{ème} programme d'intervention (1997/2001).
- **Industries** : l'Agence incite de façon constante les industriels à mettre en place des systèmes de dépollution performants ou des "techniques propres", à réaliser des économies d'eau et à éliminer les déchets. Elle a prévu de consacrer à ces actions 680 MF d'aide au cours de son 7^{ème} programme d'intervention (1997/2001), pour un montant de travaux estimé à 870 MF.
- **Agriculture** : pour l'Agence, les actions vers le monde agricole et rural passent par un partenariat renforcé avec les représentants de la profession, chambres d'agriculture notamment. Elle a défini dans ce domaine deux axes forts d'intervention : juguler la forte demande par les agriculteurs irrigants d'une ressource parfois rare l'été et lutter contre la pollution diffuse (élevages, engrais, pesticides, insecticides, ...).
- **Ressource et milieux aquatiques** : la gestion des milieux aquatiques a pris son essor dans les années 80, avec la définition des objectifs de qualité des eaux, des rivières et des travaux d'aménagement et d'entretien des cours d'eau. Sans minimiser son programme de développement des ressources en eau (le déficit structurel dans le bassin Adour-Garonne est estimé à 300 millions de m³ d'eau), l'Agence de l'Eau diversifie et développe ses actions de prise en compte des milieux.

L'AGENCE PART EN CHASSE CONTRE LES DECHETS TOXIQUES EN QUANTITE DISPERSÉE

L'Agence de l'Eau Adour-Garonne a signé le 7 septembre une convention avec la déchetterie cantonale d'**Argelès-Gazost** (65) pour l'aider à éliminer les déchets toxiques en quantité dispersée (DTQD). C'est la première déchetterie à signer une telle convention avec l'Agence. Elle devrait prochainement être suivie par d'autres sur le bassin Adour-Garonne (le grand sud-ouest atlantique).

Produits par près de 100 000 artisans et PME, ces déchets représentent chaque année sur cette zone géographique environ **100 000 tonnes**, dont 30 000 tonnes pour la région Midi-Pyrénées (même ordre de grandeur pour les déchets toxiques industriels).

Consciente des dangers que peuvent représenter ces déchets (ils peuvent notamment perturber le bon fonctionnement des réseaux d'égout et des stations d'épuration, limiter la valorisation agricole des boues issues de l'épuration domestique et entraîner un phénomène de bio accumulation sur la chaîne alimentaire), l'Agence de l'Eau entend mettre en place un tissu de centres conventionnés en leur accordant une subvention pouvant atteindre 50 % du montant des frais de transport et d'élimination de ces déchets. Cette aide sera tout simplement déduite de la facture produite par le centre conventionné, l'Agence de l'Eau effectuant les remboursements de ce centre tous les trimestres.

Attention ! Tous les déchets n'entrent pas dans ce dispositif. Sont principalement pris en compte par le centre d'Argelès-Gazost les déchets acides ou basiques, les déchets de solvants, les déchets huileux, les déchets de peintures, d'encre et de vernis, les déchets chimiques de laboratoires, les déchets phytosanitaires et les déchets non identifiés.

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
90, rue du Férétra - 31078 TOULOUSE CEDEX
Tél. 05 61 36 37 38 - Fax. 05 61 36 37 28
Web : <http://www.eau-adour-garonne.fr>

NOUVELLE ADRESSE POUR LA DELEGATION DE BORDEAUX

Marie-Françoise MENDEZ, Présidente du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, **Jean-Pierre Poly**, Directeur et **Vincent Hammel**, Délégué régional, ont inauguré les nouveaux locaux de la délégation de l'Agence à Bordeaux.

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
Quartier du lac
Rue du Professeur André-Lavignolle
33049 BORDEAUX Cedex
Tél. 05 56 11 19 99 - Fax. 05 56 11 19 98



LA REGION LORRAINE ET L'AGENCE DE L'EAU ONT SIGNE UN CONTRAT POUR L'EAU EN LORRAINE

Améliorer et préserver les ressources en eau de la Lorraine (eaux souterraines, nitrates et produits phytosanitaires, déchets dangereux, habitats des cours d'eau, milieux humides...), c'est l'engagement pris par le **Conseil Régional de Lorraine et l'Agence de l'Eau Rhin Meuse**, dans une convention qui porte sur un budget global de **50 MF** sur la durée du **Projet Lorrain 2000-2006** (chaque partenaire contribue à 50 %).

Gérard LONGUET, Président du Conseil Régional de Lorraine, et **Daniel BOULNOIS**, Directeur de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, ont signé cette convention dans l'Ouest vosgien. En effet, depuis quelques années et à l'initiative de la Chambre d'Agriculture des Vosges, les agriculteurs de ce secteur modifient volontairement leurs pratiques pour que les consommateurs locaux bénéficient d'une eau de qualité. L'opération **Fertiouest** a été labellisée en 1995 par l'Association Nationale pour

le Développement Agricole (ANDA) sur 34 communes et 17 000 hectares de surfaces agricoles.

Sur ce territoire, la source de la Chavée à Attignéville dépassait la norme de potabilité de 50 mg de nitrates par litre lors du diagnostic initial. Vendredi 8 septembre, **Daniel GREMILLET**, Président de la Chambre d'Agriculture des Vosges et Vice-Président de la Région Lorraine, a présenté ce qui, dans le cadre de la convention entre la Région et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, a été fait pour la protection de cette source et les résultats obtenus.

AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE
B.P. 19
57161 MOULINS LES METZ Cedex
Tél. 03 87 34 47 00 - Fax. 03 87 60 49 85
Web : <http://www.eau-rhin-meuse.fr>

RHONE- MEDITERRANEE-CORSE



METHODOLOGIE DE HIERARCHISATION DE LA VULNERABILITE DES ESPACES D'INTERET ECOLOGIQUE DU FLEUVE RHONE

L'**Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée Corse**, en partenariat avec la **Compagnie Nationale du Rhône**, a lancé fin 1998 une étude visant à proposer une méthodologie d'évaluation de la vulnérabilité des espaces naturels du fleuve Rhône.

194 espaces ont été recensés sur le fleuve Rhône, de son entrée en France jusqu'à la Méditerranée (Camargue exclue). Une typologie des espaces a été dressée.

Une **première étape** de la méthodologie a consisté à évaluer, pour chacun de ces espaces, l'**intérêt patrimonial** et la fonctionnalité, puis la **sensibilité** générale en résultant.

En **second lieu**, un bilan des **influences anthropiques** (contraintes) pouvant être exercées sur le fleuve et ses annexes a été dressé. Les contraintes avérées, prévisibles et aléatoires (accidentelles) ont été considérées. L'enjeu "**eau potable**" a également été intégré à la réflexion lorsqu'il existait sur les espaces naturels précédemment identifiés.

Un **codage** des différents niveaux de contraintes permet alors d'agrèger l'ensemble des données, par nature très hétérogènes, disponible sur un espace et de fournir des informations synthétiques

sur les niveaux de vulnérabilité pour comparer les sites entre eux. Des **fiches de synthèse** par espace décrivent la nature et le niveau des contraintes exercées et la fiabilité de l'information les concernant, des tableaux de données brutes permettant également de retrouver l'information de base ayant servi à établir les diagnostics de synthèse.

Validée sur un espace particulièrement bien connu, le site de la Platière, la méthodologie a ensuite été appliquée à une sélection de **25 premiers espaces naturels** choisis pour leur diversité typologique afin de juger de sa pertinence au regard des objectifs initiaux et de lui apporter les ajustements nécessaires.

A noter : un outil de calcul informatisé devrait être développé sur la base des principes exposés dans ce document avant l'application de la méthodologie à l'ensemble des espaces naturels identifiés.

AGENCE DE L'EAU
RHONE MEDITERRANEE CORSE
2, 4 allée de Lodz
69363 LYON Cedex 07
Tél. 04 72 71 26 00 - Fax. 04 72 71 26 03



LE PAYS DES TROIS RIVIERES JOUE LA CARTE DE LA PREVENTION POUR L'OISE

Mardi 5 septembre, **Thierry VERDAVAINE**, Président de la Communauté de communes des pays des "Trois Rivières" (02), **Hervé MANEGLIER**, Directeur des secteurs de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et **Philippe PINTA**, Président de la Chambre d'Agriculture de l'Aisne ont signé le deuxième contrat rural du département, pour un montant de **199 MF** (30,3 M Euros).

Au nord de l'Aisne, les 26 communes de la communauté des communes du Pays des Trois Rivières ont fait un constat : le traitement des eaux usées n'est pas satisfaisant et les pratiques agricoles doivent être améliorées, si on souhaite conserver la grande diversité piscicole de l'Oise, du Gland et du Thon, et conserver une eau potable de qualité.

Avant de lancer les travaux nécessaires à la protection de la ressource, la communauté de communes a défini ses priorités et objectifs dans un programme détaillé et chiffré sur 5 ans. Trois objectifs majeurs se dégagent :

- assurer une **gestion globale et cohérente** de la ressource en eau et de ses milieux environnants,
- **résorber les foyers de pollution** affectant la ressource en eau et ses milieux environnants,
- sécuriser **l'accès à la ressource**.

Ce programme d'actions a débouché sur un document contractuel, le contrat rural, dont la signature a été officialisée le 5 septembre à Ohis. Il associe la communauté des communes du pays des Trois Rivières, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et la Chambre d'Agriculture de l'Aisne dans un partenariat actif.

Le montant total des travaux attendus d'élève à **199 MF sur 5 ans**. Ces actions seront financées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie à hauteur de 50 % pour les travaux et l'animation du contrat, et 70 % pour la plupart des études. Ces aides financières seront intégrées au budget de la communauté des communes qui pourra verser des subventions aux collectivités qui voudront faire des stations d'épuration, des réseaux d'assainissement ou mettre en place un assainissement autonome efficace.

L'eau potable ne sera pas en reste : protection des captages contre les pollutions diffuses, réfection d'installations de pompage et de châteaux d'eau, ...

Les agriculteurs qui souhaiteront mettre aux normes leurs bâtiments d'élevage, raisonner les fertilisations et prévenir les pollutions accidentelles trouveront appui technique et financier auprès de la Chambre d'Agriculture. C'est elle qui sera l'attributaire des aides de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, avec la charge d'accompagner les 321 exploitants du secteur.

Avec ce programme précis, l'appui d'une animatrice contrat rural, et d'une technicienne spécialisée dans l'assainissement autonome, le pays des Trois Rivières verra la gestion de l'eau s'améliorer. C'est donc l'Oise qui en bénéficiera. L'eau de surface de meilleure qualité facilitera la production d'eau potable à Englancourt, un peu en aval. Mais ces effets se feront sentir pour tous les usagers de l'Oise, jusqu'à sa confluence avec la Seine.

Le pays des Trois Rivières, en tête du bassin versant de l'Oise n'est pas le seul à avoir opté pour une démarche "contrat rural". Cinq autres groupements de communes dans les départements de l'Oise et de l'Aisne ont déjà signé un contrat rural avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, et efficacement relayée localement, c'est la reconquête de la rivière Oise qui se poursuit.



AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE
51, rue Salvador Allende
92027 NANTERRE
Tél. 01 41 20 16 00 - Fax. 01 41 20 16 84
Web : <http://www.eau-seine-normandie.fr>

CREATION DE L'INSTITUT FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITE

A l'initiative du **Ministère de la Recherche**, les organismes de recherche, les universités et les autres ministères concernés ont décidé, en complément de leurs propres actions, d'organiser et de coordonner les recherches et activités en matière de biodiversité conformément aux termes de la **Convention sur la Diversité Biologique (CDB)** issue de la Conférence de Rio de Janeiro et ratifiée par la France, des directives européennes et des décisions du Comité Interministériel de la Recherche Scientifique et Technique. La communauté scientifique, qui s'était d'abord structurée autour de programmes nationaux, successivement PNDDB (programme national dynamique de la biodiversité et environnement) et PNDB (programme national diversité biologique) s'est aujourd'hui dotée d'un Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS), structure plus pérenne intitulée **Institut Français de la Biodiversité (IFB)**, dont l'objectif est de mobiliser les moyens et de coordonner les recherches en matière de biodiversité.

Si les contours des disciplines scientifiques se rapportant à la biodiversité sont difficiles à circonscrire, cette dernière n'en représente pas moins un enjeu scientifique, social, économique et politique considérable. Les questions suscitées par la communauté scientifique et la société autour de la diversité du vivant sont multiples et concernent les sciences de la vie, de l'environnement, de l'homme et de la société. Pour répondre à ces sollicitations, il faut mobiliser les compétences nécessairement multiples, de manière à susciter une dynamique de recherche centrée sur la biodiversité. C'est dans ce but qu'a été lancé un **appel à propositions** de recherches de l'IFB qu'on a voulu à dessein largement ouvert de manière à informer et mobiliser d'emblée la communauté scientifique autour de ce thème fédérateur.

Cet appel à propositions a été structuré autour des quatre grands axes définis par le précédent PNDB.

Axe 1. Origine, distribution et dynamique de la biodiversité

Les projets soutenus dans le cadre de cet axe devront se positionner résolument vers l'analyse des mécanismes conditionnant l'origine, la mise en place, le maintien, la régulation et l'évolution de la biodiversité.

Axe 2 : Protection et restauration de la biodiversité

Le but des recherches à entreprendre dans le cadre du 2^{ème} axe est triple :

- Définir les objectifs prioritaires pour l'action publique.
- Evaluer les diverses pratiques d'aménagement et de gestion des territoires concernés.
- Tester et mettre au point des méthodes de conservation ou de restauration de la biodiversité (recherche méthodologique).

Axe 3. Biodiversité et développement durable

Les relations entre développement et biodiversité sont réciproques. D'une part les activités humaines sur les milieux, leur flore, et leur faune, façonnent la diversité biologique, sans qu'on puisse pour autant identifier a priori l'amplitude et le sens des modifications engendrées. D'autre part le maintien d'une biodiversité suffisante conditionne la durabilité de l'exploitation des ressources. Les projets qui seront soutenus dans le cadre de cet axe, devront clairement intégrer les facteurs de régulation entre biodiversité et développement durable, qu'il s'agisse de facteurs écologiques, sociaux ou économiques.

Axe 4. Valeurs et mises en valeur de la biodiversité

Il existe des enjeux importants autour de la valorisation économique de la biodiversité, qui ont été à l'origine des longues discussions ayant précédé la signature de la CDB. La biodiversité recouvre un ensemble de valeurs culturelles (symboliques, identitaires, patrimoniales, rituelles), écologiques et économiques, souvent mal prises en compte, dont la définition et la perception appellent le concours des chercheurs des sciences sociales, économiques et biologiques.

INSTITUT FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ
12 rue Cuvier
75005 Paris

PROGRAMME DE REDUCTION DES POLLUTIONS PAR LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Un bilan des données 1997-1998 relatives à la présence de pesticides dans les eaux a été réalisé par l'**Institut Français de l'Environnement** (cf page 16). Ce bilan confirme une contamination préoccupante des eaux de surface ainsi que des eaux souterraines.

Pour y remédier, le Gouvernement mène une politique globale d'intervention, comprenant, outre des aspects réglementaires et fiscaux, un **programme national de réduction de ces pollutions** lancé en concertation avec l'ensemble des partenaires, tant professionnels qu'associatifs.

Au niveau réglementaire, les critères d'évaluation des substances ont été renforcés et l'ensemble de celles-ci sont en cours de réévaluation au niveau communautaire ce qui a déjà conduit à des retraits du marché ou à des restrictions d'usage.

L'application, dès cette année, de la **taxe générale sur les activités polluantes (TGAP)** aux produits phytosanitaires devrait permettre le développement préférentiel de substances moins polluantes. La taxe est modulée en fonction de la toxicité et de l'écotoxicité des substances concernées, plus de la moitié des produits considérés, comme non toxiques, ne sont ainsi pas taxés. (suite p 6).

Le programme national de réduction des pollutions se décline quant à lui en **mesures nationales et régionales** qui recevront un appui financier des pouvoirs publics, à hauteur de 15 MF pour les actions nationales et 68 MF pour les actions régionales.

Sur le **plan national**, les quatre mesures prises en liaison avec les acteurs de la filière sont les suivantes :

- un programme de récupération des emballages et des produits phytosanitaires non utilisés,
- un renforcement des contrôles de l'utilisation des produits phytosanitaires,
- la conduite des études préalables en vue de la mise en place dès janvier 2003 d'un dispositif de contrôle obligatoire des pulvérisateurs agricoles,
- le développement des techniques de protection des cultures, alternatives à la lutte chimique.

Ces mesures seront accompagnées d'une meilleure information des professionnels et du public.

Au **plan régional**, le programme prévoit d'intensifier les travaux des groupes régionaux chargés de la lutte contre la pollution des eaux par les produits phytosanitaires, placés sous l'autorité des préfets de région.

Ces groupes sont animés par les services régionaux de la protection des végétaux, des Directions Régionales, de l'Agriculture et de la Forêt ou les Directions Régionales de l'Environnement. Ils rassemblent tous les acteurs concernés.

Les mesures soutenues seront centrées sur des **bassins versants prioritaires**. Celles-ci comprendront, à l'échelle de chaque bassin, un diagnostic des causes de pollution des ressources en eau, suivi d'un plan d'actions comprenant de la formation et du conseil, la mise en place et l'entretien de dispositifs enherbés ainsi que des investissements collectifs limitant les transferts de pesticides vers les eaux.

Une synergie avec les contrats territoriaux d'exploitation (CTE) sera recherchée



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

Gildas ROBERT : 01.49.55.59.74

<http://www.agriculture.gouv.fr>

MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Frédérique TARRIDE : 01.42.19.10.56

[http://www. environnement.gouv.fr](http://www.environnement.gouv.fr)

RAPPORT D'ACTIVITE 1999 DU MATE : UNE ANNEE DE CONSOLIDATION



Pour la seconde année consécutive, le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement publie son **rapport d'activité**.

"Ce rapport d'activité, c'est aussi la meilleure illustration qui soit du bilan de notre action pour l'année écoulée, des chantiers ouverts et des résultats obtenus", déclare **Dominique VOYNET**.

Pour la seconde année, le ministère figurait en effet au rang des priorités budgétaires du gouvernement. Les résultats sont là : **hausse de 33 % du seul budget environnement** à périmètre constant, et accroissement de près de 10 % des effectifs en deux ans.

1999 fut l'an I de la **fiscalité écologique** mais aussi l'année de l'ouverture du débat sur la chasse avec la publication des rapports **Lefeuvre** et **Patriat**, le développement des espaces naturels protégés avec pas moins de 7 projets de parcs naturels régionaux et de 3 parcs nationaux mis en chantier. L'année fut marquée par les négociations des contrats de plan Etat/Régions et le vote, en juin, de la loi d'orientation sur l'aménagement et le développement durable du territoire.

Pour 2000, la ministre entend poursuivre quelques dossiers qui lui tiennent à coeur : déposer au Parlement un projet de loi afin d'instaurer plus de transparence dans le nucléaire ; **réformer la loi sur l'eau** ; et jeter les bases de ce qui sera une grande réforme de l'enquête d'utilité publique afin, qu'à l'avenir, ne soient pas lancés des projets d'infrastructures qui ne répondent pas vraiment aux besoins et n'ont fait l'objet que d'une apparente consultation des citoyens.



MINISTÈRE
DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
ET DE L'ENVIRONNEMENT

Service Documentation
20 avenue de Ségur - 75007 PARIS
Tél. 01 42 19 16 52
<http://www.environnement.gouv.fr>

Photo Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

POLITIQUE DE L'EAU : LES GRANDES ORIENTATIONS PRISES EN 1999

Le principal chantier est la préparation du projet de loi sur l'eau qui sera soumis au vote du Parlement en 2001. Les lois de 1964 et 1992 seront révisées.

Le projet visera deux priorités

◆ Tout d'abord, renforcer la transparence et la démocratie dans le secteur de l'eau et réaffirmer les missions de service public de la distribution de l'eau et de l'assainissement. En matière de transparence la composition des comités de bassin et des conseils d'administration des agences de l'eau a d'ores et déjà été élargie. Ceci dans le but de donner une place plus grande aux associations de consommateurs et de protection de l'environnement, ainsi qu'aux représentants des grandes villes jusqu'alors sous représentés par rapport aux communes rurales.

La création du Haut-conseil du service public de l'eau et de l'assainissement répondra également à cette exigence de transparence. Il devra aider les collectivités et plus généralement l'ensemble des consommateurs d'eau à y voir plus clair dans leurs relations avec les compagnies distributrices d'eau ainsi que sur ce qui peut légitimement figurer sur leur facture d'eau. Le projet de décret a été envoyé au Conseil d'Etat en décembre 1999.

Ce projet de loi visera plus généralement à mieux définir les missions des services publics de l'eau et de l'assainissement, à satisfaire le droit d'accès à l'eau potable de chaque personne humaine, à renforcer la démocratie locale en la matière, à réaffirmer le principe de facturation proportionnel de l'eau et à mieux équilibrer les situations respectives de la gestion directe et de la gestion déléguée.

◆ La seconde priorité est de renforcer l'application du principe pollueur-payeur dans le domaine de l'eau. Cette politique s'appuie sur deux piliers : la création de « pollu-taxes » sur certains produits, dans le cadre de la TGAP et une réforme en profondeur des redevances des agences de l'eau.

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2000 introduit des assises nouvelles dans le calcul de la TGAP sur l'eau qui s'applique :

- aux lessives, compte tenu de leur caractère polluant et afin d'inciter à une réduction de leur consommation, les lessives contenant des phosphates sont surtaxées du fait du rôle important de ces phosphates dans l'eutrophisation des rivières ;
- aux produits phytosanitaires dont l'impact polluant pour les rivières et les nappes est considérable. En effet, la quasi-totalité des rivières et plus de la moitié des nappes de notre pays sont contaminées par ces produits. La taxe qui s'y applique est fortement modulée en fonction de l'impact toxicologique ou écotoxicologique des substances utilisées ;
- à l'extraction de granulats du fait de son impact sur les milieux naturels et les paysages, notamment dans les vallées alluviales ; une incitation au recyclage de matériaux de démolition est ainsi attendue. Son produit est affecté à la réduction des charges patronales pour les

salaires. Le projet de loi fixera par ailleurs les assiettes des redevances des agences de l'eau et en encadrera le taux pour appliquer réellement le principe pollueur-payeur à travers ces redevances. La réforme s'articulera autour des principes suivants :

- réformer la redevance de pollution domestique payée par chaque consommateur dans le sens d'une plus grande équité et d'une plus grande efficacité. Et, à cette fin, en rendre redevable les services publics locaux d'assainissement. La pollution nette rejetée dans le milieu sera prise en compte dans le calcul de cette redevance ;
- élargir l'assiette de la redevance de pollution industrielle à l'ensemble des formes de pollution rejetée. Dans ce but, l'étude de l'opportunité et de la faisabilité d'une redevance sur les rejets de substances radioactives et sur les rejets à l'origine d'une augmentation de la température des cours d'eau est incontournable ;
- créer une redevance sur les excédents d'azote épandus dans les exploitations agricoles ;
- créer des redevances sur les ouvrages et aménagements qui modifient le régime d'écoulement des eaux et sont ainsi susceptibles d'aggraver les inondations : ouvrages et travaux dans les rivières, remblais en zone inondable, imperméabilisation ...
- réformer les redevances sur les prélèvements d'eau pour tendre vers une neutralité des taux selon les différents types d'usage et, à l'inverse, les moduler selon la sensibilité de la ressource en eau.

Pour bien mettre en œuvre cette réforme il est indispensable d'augmenter l'efficacité de l'action de l'Etat et des établissements publics. Ce projet de loi encadrera à cette fin le prochain programme pluriannuel des Agences de l'Eau.

Les priorités d'action concerneront la meilleure application des directives européennes, le soutien à l'assainissement non collectif dans les zones rurales et la prévention des pollutions d'origine agricole. Afin de satisfaire l'objectif d'une maîtrise du prix de l'eau, le produit global des redevances répercuté sur les usagers domestiques ne devra pas être supérieur, en francs constants, à celui du programme actuel.

Par ailleurs, pour mieux financer les politiques nationales d'intérêt commun aux bassins, un compte spécial du trésor « Fonds national de solidarité pour l'eau » (FNSE), géré par le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, a été créé par la loi de finances pour l'an 2000. Il est alimenté par un prélèvement sur les recettes des agences de l'eau, à hauteur de 500 MF.

Enfin, pour que l'action publique soit efficace, les moyens consacrés aux services en charge de la police de l'eau et de la pêche ont considérablement augmenté en 1999. Cet effort sera poursuivi dans les années à venir.

SOGREAH : 1999, ANNEE DE TRANSITION



Après avoir quitté le groupe Alcatel et être devenu une société indépendante détenue à 100 % par son équipe de direction, **SOGREAH** a retrouvé une dynamique de développement, une réactivité renforcée et un positionnement commercial crédibilisé par l'indépendance de son capital.

L'eau et l'environnement restent les secteurs majeurs d'intervention de SOGREAH, tant en France qu'à l'international. La gestion prévisionnelle des risques et des ressources, l'assistance aux maîtres d'ouvrages dans la préparation de concession au secteur privé, les études réglementaires et d'impact sur l'environnement sont les compétences traditionnelles de la société.

Quelques réalisations en 1999 :

- **En France** : Pour l'Association Départementale Isère-Drac-Romanche, cartographie des zones inondables de l'Isère à l'aval de Grenoble. Pour le Port Autonome du Havre, assistance pour l'étude des impacts hydro-sédimentaires du projet Port 2000 sur l'estuaire de la Seine. Pour le Conseil Général de la Réunion, maîtrise d'oeuvre du transfert des eaux d'Est en Ouest (Projet Irrigation Littoral Ouest).
- **A l'étranger** : Pour la SSPCC (Chine), étude d'une station d'épuration pilote pour le traitement secondaire sur le deuxième collecteur d'assainissement de Shanghai. Pour l'OSE (Uruguay), plan directeur d'alimentation en eau de la ville de Montevideo. Pour le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Ville, BPPA (Madagascar), étude du val d'inondation rive gauche de l'Ikopa et assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'installation d'un système d'annonce de crues (plaine d'Antananarivo).

SOGREAH
BP. 172
3042 Grenoble cédex 9
Tel. 04 76 33 40 00
Fax. 04 76 33 42 96
E-mail : sogreah.international@sogreah.fr
<http://www.sogreah.fr>

BRL : BONS RESULTATS 1999

BRL, Compagnie Nationale d'Aménagement de la Région du Bas-Rhône et du Languedoc, a été créée en 1955 pour développer la Région du Languedoc et du Roussillon, essentiellement par l'intermédiaire d'aménagements hydrauliques destinés à mobiliser et à gérer la ressource en eau.

Elle s'est depuis largement diversifiée, mais son expérience et son savoir-faire acquis pendant presque 50 ans dans la Région lui permettent de faire valoir, en Languedoc-Roussillon, sur le territoire national mais aussi à l'étranger, un ensemble de compétences unique dans les domaines de **l'eau et de l'environnement**.

75 % de l'activité de BRL ingénierie reste centré sur ses métiers de base : **infrastructures hydrauliques, irrigation et hydraulique urbaine**. Dans le domaine de l'irrigation, les services sont tournés vers l'amélioration de la gestion et l'économie de l'eau.

Des nouvelles activités se développent fortement dans les domaines de l'environnement, de l'aménagement de rivière et du maritime.

1999 a été marqué par l'arrivée d'un nouveau président pour le directoire, **Jean-Pierre BRUNEL** (cf *Information Eaux n°506*) et par la **certification ISO 9002** obtenue par BRL exploitation.

Le succès de cette démarche, engagée en novembre 1997, associée à une réorganisation de la société, a permis de simplifier l'organisation, de se rapprocher des clients (en créant ou développant 6 sites d'accueil), et de dégager des lignes directrices sur les 4 métiers : exploitation et maintenance d'ouvrages de production et de distribution d'eau brute, traitement des eaux usées, production et distribution d'eau potable et négoce de matériel d'arrosage.



B.R.L.
1105, Avenue Pierre Mendès-France
BP 4001
30001 Nîmes Cédex
Tel. 04 66 87 50 00
Fax. 04 66 84 25 63
E-mail : brl@brl.fr
<http://www.brl.fr>



MISE EN EVIDENCE DE LA DYNAMIQUE DES EAUX DE L'AMAZONE

Juste en aval de Manaus, les **rios Negro et Solimões**, aux couleurs différentes, se rencontrent pour constituer le fleuve **Amazone**. Les eaux "noires" du Negro, chargées de matières organiques, proviennent des Andes, tandis que les "eaux blanches" du Solimões, riches en sédiments, ont drainé une partie du bouclier guyanais puis la plaine forestière amazonienne.

"Jusqu'à récemment, on pensait que les eaux noires du rio Negro et blanches du rio Solimões coulaient l'une à côté de l'autre sur plusieurs dizaines de kilomètres sans se mélanger", précise **Alain LARAQUE**, hydrologue à l'IRD, qui étudie la jonction des deux rivières aux caractéristiques bien différentes. Cette recherche, réalisée dans le cadre du **programme HIBAM** (Hydrologie et géochimie du bassin amazonien) est la première étude approfondie sur le sujet. "En fait, nous avons montré que le Solimões glisse sous le Negro jusqu'à homogénéisation complète des eaux à une centaine de kilomètres de la rencontre".

Pour comprendre la dynamique du mélange de façon précise, une campagne de mesures et de prélèvements a été menée sur une trentaine de kilomètres après la rencontre. Les scientifiques ont utilisé un **courantomètre à effet Doppler** (ADCP : Acoustic Doppler Current Profiler) couplé à une **sonde CTP** (conductivité, température, profondeur).

"Le mélange s'effectue en deux temps : une phase rapide suivie d'une plus lente. Le brassage provoqué par la turbulence de la rencontre facilite un premier mélange partiel : en seulement quatre heures et après avoir parcouru une douzaine de kilomètres, les eaux du Negro sont affectées par celles du Solimões. Il faut cependant attendre plus de trente heures et une distance d'une centaine de kilomètres pour que le mélange soit total", poursuit le chercheur. Pourquoi une telle lenteur ? Elle est attribuée à l'arrivée, à la fois sur les rives gauche et droite du cours de l'Amazone nouvellement formé, de plusieurs rios, venant perturber le déroulement du mélange.



INSTITUT DE RECHERCHE
POUR LE DEVELOPPEMENT

213 rue La Fayette
75480 PARIS Cedex 10

Tél. 01 48 03 77 77 - Fax. 01 48 03 08 29
<http://www.ird.fr>

MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE : EXPOSITION NATURE VIVE

Du 6 décembre 2000 au 17 septembre 2001



La Grande Galerie de l'Evolution du Muséum National d'Histoire Naturelle présente cette année une grande exposition intitulée "**Nature Vive**" qui se tiendra du **6 décembre 2000 au 17 septembre 2001**.

Paradisiers flamboyants, tortues menacées, bois tropicaux ou tendres oursons, l'extraordinaire diversité de la Nature est largement représentée au Muséum. Ses immenses collections abritent mammifères, poissons, insectes, minéraux, oiseaux, coquillages et plantes... Des plus connus aux plus étranges, des plus communes aux plus colorés, ces spécimens sont chargés d'histoire, d'anecdotes, de valeur scientifique, ou sont tout simplement beaux.

En donnant à voir au visiteur les trésors de ses collections, le Muséum a pour objectif dans cette exposition de faire prendre conscience de la **diversité de la nature**, des émotions qu'elle procure, de la nécessité de vivre avec elle et de la respecter.

Trois grandes parties constituent l'exposition "**Nature Vive**" :

- "**Richesses de la nature, richesse des émotions**" explore le monde... des émotions ; étonnement, émerveillement, dégoût, peur, attendrissement, la palette de nos réactions face à la beauté, la vulnérabilité, les bizarreries de la nature est vaste. Drôles de fourmiliers, étranges araignées, adorables renardeaux et paons chatoyants, et bien d'autres spécimens, illustrent cette entrée en matière.

- "**Nature prisee, nature méprisée**" : cette nature en apparence abondante excite bien des convoitises, du simple collectionneur au braconnier. Destruction des habitats, surexploitation, collecte ou pollution, l'homme pourtant fruit de cette nature se plaît à la maîtriser, à l'organiser, à l'utiliser, jusqu'à l'abîmer parfois irrémédiablement...
- "**Homme - Nature : vivre ensemble**". L'homme fait partie de la nature. Il agit contre elle, avec elle, pour elle. En prenant conscience de la nécessité de vivre avec la nature, il admet sa propre dimension naturelle. La biodiversité est un débat actuel, quotidien. Protéger les pandas et les éléphants, sauver les forêts tropicales, et laisser vivre les pique-prune sont des projets symboliques de toutes les différentes actions destinées à faire vivre hommes et nature en harmonie.

Cette importante exposition est l'occasion pour le Muséum de partager avec le public la richesse d'un patrimoine fabuleux, et son engagement dans la voie de la connaissance et de la préservation de la Nature.

MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE

57 rue Cuvier
75005 PARIS

Tél. 01 40 79 30 00 - Fax. 01 43 43 54 73
<http://www.mnhn.fr>

**A NOUVEAU SÉLECTIONNÉ
POUR LES JEUX OLYMPIQUES**

FLYGT

On connaissait fort bien l'utilisation des pompes submersibles à hélice FLYGT pour le pompage des eaux pluviales et la protection contre les crues... mais beaucoup moins pour la réalisation de rivières artificielles permettant la pratique de sports d'eau vive comme le Rafting ou le Canoë-Kayak !

Et pourtant, cette technique moderne permet de pomper à moindre coût de très grands volumes d'eau à quelques mètres de hauteur.

En plus de son rendement hors pair, la technique des pompes submersibles à hélice mise au point par FLYGT permet la réalisation d'une station de pompage invisible et silencieuse.

A Sydney, 6 pompes FLYGT PL 7101 de 300 kW équipent la station de pompage de la rivière artificielle de Pernith, avec une capacité de pompage de 2,8m³/s à 7,35 mètres pour chacune d'entre elles.

Ce système de pompage permet d'atteindre jusqu'à 16,8 mètres cubes par seconde donnant au parcours de quelques 300 mètres, la force d'un bon torrent alpestre.

ITT Flygt S.A.
Parc de l'île - 29 rue du port
92022 NANTERRE Cedex
Tél. 01 46 95 33 33
Fax. 01 46 95 33 79
<http://www.flygt.fr>

L'EAU EST UNE PRIORITÉ

RHODIA

Parallèlement à ses activités de retraitement de déchets industriels et à celles de production et de régénération d'acide sulfurique, Rhodia Eco Services se développe dans divers domaines liés au cycle de l'eau. Son expertise réside dans la maîtrise des technologies de filtration membranaire et dans la connaissance des fonctions de coagulation et de floculation de certains composés organiques ou minéraux. Elle permet d'intervenir lors de la purification de l'eau avant usage, pendant son utilisation dans les process industriels et dans son traitement en station d'épuration urbaine ou industrielle.

Le récent succès du bioréacteur à membranes et de Deshydrix, un nouveau produit qui présente des performances remarquables dans la déshydratation des boues, renforce la volonté Rhodia Eco Services de développement sur ces marchés.

Rhodia Eco Services a donc décidé de poursuivre ses efforts de R&D pour mettre à la disposition de ses clients des solutions innovantes. Sa position au sein du Groupe Rhodia, lui donne en effet accès à une variété de technologies dont les applications au traitement des eaux apparaissent prometteuses.

Son ambition : développer une offre originale à fort contenu technologique répondant aux défis des métiers liés à l'eau face à l'évolution des modes de consommation et des contraintes économiques et réglementaires.

RHODIA ECO SERVICES
85 avenue Victor Hugo
92563 RUEIL MALMAISON
Tél. 01 41 39 71 00 - Fax. 01 41 39 71 64
<http://www.rhodia-eco-services.com>

EN BREF ... EN BREF

**L'ÉCOLE DES PONTS
A LA CITE DESCARTES**

Désormais, l'école nationale des Ponts et Chaussées a deux implantations :

- à la Cité Descartes de Marne-la-Vallée :
 - . la direction, le secrétariat général,
 - . la direction des Ressources humaines,
 - . la direction de l'Enseignement, la direction de la Recherche
 - . les laboratoires de recherche,
 - . la direction informatique et Télécommunications,
 - . le centre de Documentation contemporaine et historique,
 - . la direction de la Formation alternée.

- à Paris, au 28 rue des Saints-Pères :
 - . la formation continue (Ponts Formation Edition),
 - . les presses des Ponts, le CERAS,
 - . la mission Relations avec la profession,
 - . les annales des Ponts et Chaussées,
 - . le MIB, les associations d'anciens élèves,
 - . l'association pour le 250^e anniversaire de l'Ecole des Ponts.

**ÉCOLE NATIONALE DES PONTS
ET CHAUSSEES**
6 et 8 avenue Blaise Pascal
Cité Descartes - Champs sur Marne
77455 MARNE LA VALLEE Cedex 2
Tél. 01 64 15 30 00

AUTOUR DU MONDE

L'INSTITUT MASARYK
DE PRAGUE
A FETE SON 80^{ème}
ANNIVERSAIRE



Créé en 1919 comme "Institut d'hydrologie", l'**Institut MASARYK** (qui a pris ce nom en 1951) a rapidement vu ses activités étendues à tous les domaines de l'eau, y compris les études d'impact et la planification.

En 1999, ce sont les **approches intégrées** pour la résolution des problèmes environnementaux qui ont fait leur apparition.

La **mise au point de méthodes** permettant le suivi chimique, radiologique, microbiologique et écotoxicologique des eaux, leur standardisation et mise en place dans les laboratoires a mobilisé le département "Evaluation de la qualité des eaux".

Ce travail est important pour permettre l'application de la législation Tchèque et des directives européennes.

Dans le cadre de la préparation de l'accession de la République Tchèque à l'Union Européenne, l'Institut a aussi lancé un programme pour la **restauration des eaux à vocation piscicole** pour être en accord avec la directive 78-659 qui devrait aboutir à un programme d'actions pour reconquérir la qualité des eaux.

L'Institut a aussi préparé un rapport sur l'établissement de zones vulnérables vis-à-vis des nitrates et des phosphates. Basé sur un SIG et la mesure des impacts anthropogéniques, il devra permettre de réduire la pollution diffuse des eaux superficielles et souterraines.

L'Institut Masaryk participe aussi aux travaux de la Commission Internationale de Protection de l'Elbe et a poursuivi en 1999 l'inventaire des sources de pollution du fleuve en République Tchèque.

T.G.M. WATER RESEARCH INSTITUTE
Podbaská 30 - 160 62 Praha 6
Tél : 420 2 20 19 71 11
Fax. 420 2 311 38 04
E-mail : info@vuv.cz
<http://www.vuv.cz>

CEDE : RECONNAISSANCE DU DROIT A L'EAU

La Sous-commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme (Nations Unies) étudie depuis deux ans la question du **droit à l'eau** dans le contexte des droits de l'homme. Après discussion des rapports de **M.El Hadji GUISSÉ** (Sénégal) et prise en compte du rapport du Conseil Européen du Droit de l'Environnement sur le droit à l'eau, la Sous-Commission a réaffirmé "le droit à l'eau potable et à l'assainissement pour chaque femme, homme et enfant" et a exprimé "la nécessité urgente et persistante d'une attention et d'un engagement accrus de la part de tous les responsables à l'égard du droit d'accès de tous à l'eau potable et à l'assainissement" (résolution du 17 août 2000).

La Sous-commission souhaite qu'un nouveau rapport soit préparé en vue de cerner "le plus correctement et le plus complètement possible le contenu du droit à l'eau potable par rapport aux autres droits de l'homme". Cette référence aux "autres" droits de l'homme indique une évolution très nette vers la reconnaissance officielle du droit à l'eau comme un corollaire indispensable aux droits de l'homme déjà existants.

A sa réunion du 22 septembre 2000, le **Conseil Européen du Droit de l'Environnement (CEDE)** a décidé de soutenir cette initiative de la Sous-commission et a approuvé la transmission au nom de CEDE d'un rapport sur "**le droit de chacun à l'eau**" qui contient un descriptif des éléments constitutifs du droit de chaque personne à l'eau (texte disponible sur demande adressée à henri@smets.com).



CEDE
c/o ADEDE
59 rue Erlanger
75016 PARIS
Tél : 01 46 51 20 96
Fax. 01 47 43 07 15

NOMINATIONS A L'AIEI

Le **Secrétariat francophone de l'Association Internationale pour l'Evaluation d'Impacts (AIEI)** est heureux d'annoncer les nominations suivantes entérinées par son Conseil d'administration réuni à l'occasion du 5^{ème} colloque international des spécialistes francophones en évaluation d'impacts qui s'est tenu à Paris en mai dernier.

Odile CONCHOU a été nommée présidente du Conseil d'Administration en tant que représentante de l'Association Française des Ingénieurs Écologues (AFIE). Madame CONCHOU est consultante en environnement. Elle a été vice-présidente du Secrétariat francophone de 1997 à 2000 alors qu'elle occupait le poste de Secrétaire générale de l'AFIE. Elle a alors participé à plusieurs réflexions et établi des travaux sur les évaluations environnementales pour le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement de France.

Michel BOUCHARD a été nommé directeur du Secrétariat. Détenteur d'un Ph. D. en sciences géologiques de l'Université Mc Gill, M. BOUCHARD est professeur titulaire à l'Université de Montréal, qui a accepté de le libérer pour qu'il assume ses nouvelles fonctions. M. BOUCHARD est un collaborateur du Secrétariat depuis ses débuts ; il a entre autres présidé les comités scientifiques pour des publications du Secrétariat ainsi que pour le 5^{ème} colloque annuel qui portait sur les évaluations environnementales stratégiques.

Après la période de lancement du Secrétariat qui s'est échelonnée de 1997 à 2000, ils travailleront de concert afin d'asseoir la notoriété du Secrétariat francophone et de permettre sa continuité.

Un triple défi les attend : d'abord un **défi financier** pour trouver les fonds qui permettront au Secrétariat d'être autonome ; ensuite un **défi technique** par la continuité des actions entreprises mais aussi par l'innovation pour répondre aux attentes des adhérents, créer de nouveaux partenariats et ainsi permettre d'accroître le rayonnement du Secrétariat au sein de la Francophonie et au-delà ; et enfin un **défi social** en accueillant de nouveaux adhérents.

En tant que réseau, le Secrétariat est un des outils le mieux à même de répondre aux préoccupations des experts de différents horizons géographiques et professionnels puisqu'il est un lieu d'échanges, de partenariats et de rencontres. C'est un des aspects à développer dans les années à venir et le Secrétariat francophone AIEI est heureux de compter sur l'expertise d'Odile CONCHOU et de Michel BOUCHARD dans la poursuite de ses objectifs.



SECRETARIAT FRANCOPHONE DE
L'ASSOCIATION INTERNATIONALE
POUR L'EVALUATION D'IMPACTS

380 St Antoine Ouest - Bureau 3200
MONTREAL - QUEBEC
CANADA H2Y 3X7

Tél. 514 288 2663

Fax. 514 987 1567

<http://www.secretariatfranco.org>

1^{ères} rencontres parlementaires européennes sur l'environnement : ENTREPRISES ET ENVIRONNEMENT : LA FIN D'UN ANTAGONISME ?

Bruxelles - 28 novembre 2000

Les acteurs politiques et économiques sont aujourd'hui confrontés dans leur processus de décision à la prise en compte des enjeux environnementaux et des défis qui en découlent. Les nombreux repères que constituent l'agenda 2000, le livre vert sur la croissance, la compétitivité et l'emploi, le 5^{ème} programme sur l'environnement et l'ensemble des directives environnementales montrent une volonté partagée d'**intégrer l'environnement au coeur du développement économique** et d'inscrire les programmes dans un **cadre d'action cohérent**.

Mais à l'évidence la protection de l'environnement a un coût. Elle exige des décideurs qu'ils sachent mener à bien des arbitrages d'un nouveau type. Ainsi, avec l'affirmation progressive de la notion de développement durable, les entreprises sont tenues d'envisager autrement la protection de l'environnement, passant de la gestion sous contrainte à l'exploitation d'un facteur clé de leur stratégie.

Pour en débattre, ce colloque rassemblera l'ensemble des parties prenantes, décideurs politiques, chefs d'entreprises, responsables administratifs, experts et représentants d'associations autour de deux questions clés :

- **les acteurs économiques face aux coûts du développement durable,**
- **le management environnemental : une nouvelle stratégie d'entreprise ?**



M & M CONSEIL

13 rue du 4 septembre
75002 PARIS

Tél. 01 40 20 98 88 - Fax : 01 40 20 98 89

<http://www.mmconseil.com>

PROTECTION ET UTILISATION DES COURS D'EAU TRANSFRONTIÈRES ET DES LACS INTERNATIONAUX

Budapest, 2 et 3 novembre 2000

La première réunion des signataires du **Protocole sur l'eau et la santé** se tiendra à l'hôtel Helia de Budapest, à l'invitation du Gouvernement Hongrois.

La Réunion examinera une note de secrétariat commun sur les progrès accomplis depuis l'adoption du Protocole. Elle examinera en outre les résultats de la Conférence sur la gestion durable de l'eau et la santé qui s'est tenue le 1^{er} juin 2000 à l'occasion des quatrième rencontres internationales (Congrès et Foire commerciale) "ECWATE-CH-2000" (Moscou, 30 mai - 2 juin 2000).

Les Signataires échangeront leurs vues sur la manière de déterminer quelles mesures doivent être prises à titre prioritaire et notamment d'encourager la participation, à cette opération, de ceux qui travaillent dans le domaine de la santé (médecins, hôpitaux, etc.). Le secrétariat commun, après consultation du pays hôte, invitera certains des États signataires et des organisations internationales à établir des notes sur les mécanismes d'évaluation des risques d'origine chimique, microbiologique et physique (inondations) pour la santé. Les auteurs présenteront dans ces notes un certain nombre de points importants en la matière, que la Réunion des Signataires pourrait prendre comme points de départ des travaux dans ce domaine.



La Fédération de Russie présentera une note sur les enseignements qui se dégagent des projets pilotes concernant la surveillance et l'évaluation des cours d'eau transfrontières.

Le secrétariat commun, après consultation du pays hôte, invitera d'autres pays et des organisations internationales, des institutions et des programmes, ainsi que des représentants du secteur privé, à informer la Réunion des activités de coopération internationale en cours et des moyens qui s'offrent.

Les objectifs restent l'**identification de problèmes** à la **formulation de solutions**, puis à l'**identification des sources de financement**. L'accent sera mis tout particulièrement sur la question de savoir comment faire en sorte que ceux qui travaillent dans le domaine de la santé à l'échelon des collectivités locales et les petites sociétés d'approvisionnement en eau participe à ces opérations.

Les Signataires examineront les exposés écrits et oraux et prendront des arrangements afin d'aider leur pays à formuler et à mettre en oeuvre des projets.

UNITED NATIONS

Division for ECOSOC Support and Coordination
Department of Economic and Social Affairs
1 UN Plaza, Room DC1-1428
New York, NY 10017

MAROC : LE SECTEUR DE L'EAU EN PROFONDE MUTATION

Le secteur hydraulique a fait un effort important en matière de planification régionale des ressources en eau au moyen et long terme. Ces actions sont poursuivies et consolidées par l'établissement d'un **Plan National de l'Eau**. Ce Plan a pour objet l'intégration des différents plans régionaux en vue de définir une vision dynamique de la gestion intégrée des ressources en eau à long terme s'articulant autour de deux principaux axes :

- l'élaboration d'une stratégie nationale basée sur la consolidation des processus mis en oeuvre par la loi 10 - 95 sur l'eau ;
- la formulation et l'adoption de plans d'actions précis et programmes d'investissement correspondants.

L'importance du volume des investissements du secteur hydraulique est sans rapport avec les possibilités du budget de l'Etat. Elle met ainsi en évidence la problématique du recouvrement du coût de l'eau brute, de la tarification des services de l'eau (eau potable, irrigation énergie) et la contribution respective de l'Etat et des usagers.

La loi 10 - 95 sur l'eau, a déjà intégré en partie ces préoccupations et introduit la mise en place de redevances liées aux principes "préleveur-payeur" et "pollueur-payeur". Ces redevances seront utilisées pour financer les actions d'inventaire, d'évaluation, de planification, de mobilisation, de gestion de l'eau, ainsi que l'entretien courant des ouvrages hydrauliques.

Les agences de bassin constituent désormais le cadre adéquat pour concrétiser la prise en charge progressive du coût de l'eau par les usagers, au partenariat entre l'administration, les collectivités locales et les usagers de l'eau en vue d'une gestion solidaire et participative de l'eau à l'échelon du bassin versant hydrologique.

Après la mise en service affective de l'**Agence de Bassin de l'Oum Er Rabia** en juillet 1999, il est proposé de retenir le calendrier ci-après pour les autres agences : Agences de Sebou, Tensift, Bouregreg et Moulouya en 2000, Agence du Nord en 2001, celle du

Souss Massa et l'Agence du Sud Atlasique en 2003.

La stratégie pour le développement social adopté par le gouvernement pour la décennie 90 considère comme une priorité l'accès des populations rurales à l'eau potable. Dans ce cadre un **Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau Potable des Populations Rurales (PAGER)** a été adopté. Ce programme a pour objectif de porter le taux d'accès à l'eau potable qui était de 38 % à 62 % au terme du plan et à 80 % à l'horizon 2008-2009 en desservant 31 000 localités regroupant 11 millions d'habitants. Depuis son démarrage en 1995, ce programme a pu réaliser 50 % de ses objectifs.

Le **Programme d'Amélioration de la Grande Irrigation (PAGI)** s'inscrit dans le cadre des orientations stratégiques du développement agricole dans la perspective de l'an 2020 (sécurité alimentaire, amélioration des revenus des agriculteurs, protection et conservation des ressources naturelles, intégration de l'agriculture au marché national et international). Il vise à réunir toutes les conditions permettant aux grands périmètres irrigués de réaliser pleinement et de manière durable leurs potentiels de production. Ce programme s'articule autour des trois composantes suivantes :

- l'amélioration des performances hydrauliques des systèmes d'irrigations ;
- l'amélioration de la productivité ;
- l'amélioration de l'efficacité opérationnelles des Offices de Mise en Valeur Agricole (OMVA).

Toutes ces mesures, en valorisant les efforts considérables consentis pour la mobilisation et l'utilisation de l'eau vont permettre de rendre compatibles les aspirations au développement économiques et social du Maroc du XXI siècle.

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT

75 rue Sebou

RABAT - MAROC

Tél. 68 15 00 - Fax. 77 27 56

PAYS-BAS : PROJET D'APPROVISIONNEMENT EN EAU DANS LA PROVINCE DE DRENTHE



Banque
européenne
d'investissement

La Banque européenne d'investissement (BEI) annonce l'octroi d'un prêt de **20 millions d'Euros** (44 millions de NLG) à

la **Compagnie des eaux Waterleidingmaatschappij Drenthe N.V. (WMD)** pour la modernisation de ses systèmes de production et de distribution. La WMD, qui appartient à l'Etat, assure la production et la distribution d'eau potable dans la province de Drenthe (située dans le nord du pays). Le projet d'investissement qui est co-financé par la BEI permettra d'améliorer l'environnement naturel ainsi que la qualité de l'approvisionnement en eau de la population locale (500 000 habitants) et des clients industriels.

L'un des objectifs premiers du projet est de ramener l'extraction d'eau souterraine à des niveaux tenables. Le transfert partiel de la production située dans des zones sensibles sur le plan environnemental vers des zones moins fragiles contribuera à réduire la baisse saisonnière du niveau des nappes phréatiques qui a des conséquences néfastes pour les espaces naturels et les terres agricoles. Les autorités nationales et

régionales des Pays-Bas portent un intérêt particulier au problème des prélèvements des nappes aquifères. Une grande partie du projet d'investissement de la WMD, financé par la BEI, a obtenu le « label écologique », conformément à la législation néerlandaise, lequel est réservé aux projets qui ont une incidence positive considérable sur l'environnement.

Les travaux qui sont financés auront également pour effet d'améliorer la qualité de l'eau, au moyen de la réduction de sa dureté, du remplacement du réseau de conduites, du renforcement de la fiabilité des services d'approvisionnement en eau, et de la poursuite de la mise au point et de l'application de technologies modernes pour le recyclage des eaux usées. Par ailleurs, le projet encouragera l'activité économique dans des zones moins développées, les deux tiers environ de la province étant classés parmi les zones assistées. Par conséquent, le projet cadre en général avec les objectifs de la BEI qui consistent à améliorer le milieu naturel et la qualité de vie de la population, et à soutenir le développement régional.

ROUMANIE : PRÊT DE 250 MILLIONS D'EUROS POUR LA RECONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES ENDOMMAGÉES PAR LES INONDATIONS

La Banque européenne d'investissement (BEI), l'institution financière de l'Union européenne, a approuvé un prêt-cadre d'un montant maximum de 250 millions d'euros pour financer la reconstruction d'infrastructures de base gravement endommagées par les inondations dont a souffert la Roumanie en mars et en avril derniers.

Par ailleurs, la Banque fera un don de 500 000 euros pour contribuer aux opérations de secours dans les zones touchées par les inondations. Le Conseil des ministres de l'État roumain a indiqué que ce don serait affecté à la reconstruction d'établissements scolaires et sanitaires.

Le prêt de la BEI servira à financer en partie des travaux urgents de reconstruction et de prévention dans de nombreux districts. Ces travaux, qui porteront sur des infrastructures de base et des installations hydrauliques, auront pour but de rétablir des conditions de vie normales et de réduire les risques de répétition de catastrophes similaires à l'avenir. Les infrastructures endommagées sont des lignes ferroviaires, des routes, des ports et des canaux du Danube ainsi que divers équipements municipaux. Les mesures de protection contre les inondations portent essentiellement sur des digues fluviales, des canaux de déversement et des réservoirs de retenue.

Le ministère roumain des transports et celui de l'eau, des forêts et de la protection de l'environnement seront responsables de la réalisation des travaux. Cependant, du fait que les travaux concernés sont indépendants sur le plan technique et qu'ils sont dispersés dans tout le pays, ces deux ministères confieront la responsabilité de la réalisation concrète des diverses composantes à un certain nombre d'organismes déjà choisis avec l'agrément de la Banque, y compris des administrations publiques intervenant à l'échelon national (Administration nationale des routes, Chemins de fer roumains, Administration de la navigation et des ports du Danube, Service roumain des eaux, Administration nationale des forêts, etc.) et des administrations municipales.

UNE AGENCE DE BASSIN POUR LA RIVIERE ROUGE



Le 15 juillet dernier, le premier Ministre vietnamien a signé l'acte de création du "**National Water Resources Council of Viet Nam - NWRC**", organisme chargé de conseiller le Gouvernement en matière de préservation des ressources en eau.

L'**Agence de bassin de la Rivière Rouge** sera l'un des éléments sur lequel le NWRC pourra s'appuyer pour assurer une gestion intégrée de la ressource dans le pays.

Le **RRBO** (Red River Basin Organisation) sera chargé de coordonner les activités sur le bassin de manière à assurer des ressources suffisantes pour chacun.

Organe de liaison entre usagers et l'Administration, le RRBO comprendra une commission où siègeront des représentants des 25 provinces concernées et des membres des 8 ministères impliqués.

C'est l'**Institute of Water Resource Planning** d'Hanoi qui sera le siège du RRBO.

BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT
100 boulevard Konrad Adenauer
L - 2950 LUXEMBOURG
Tél. 352 43 79 31 46 - Fax. 352 43 79 31 88
<http://www.bei.org>

INSTITUTE OF WATER RESOURCE PLANNING
2 floor, building A6-B - 2 Ngoc \$Ha Street
HANOI - VIETNAM
Tél. 844 733 5716 - Fax. 844 733 57 15
e-mail : adbta2871@ntnam.org.vn
<http://www.adbta2871.vnn.vn>

IFEN : BILAN DES PESTICIDES DANS LES EAUX 1997 - 1998

Pour la 2^{ème} année consécutive, à l'initiative du **Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement**, l'IFEN a réalisé un état national relatif à la présence de pesticides dans les eaux.

La mise en évidence dans les eaux françaises de pesticides en quantités souvent susceptibles de perturber le milieu ou de dépasser les seuils admissibles pour la production d'eau potable, est de nouveau établie cette année. Cependant, une comparaison rigoureuse entre la publication de 1998 et celle-ci n'est pas possible (changement de méthodes, sources de données complémentaires...) pour augurer d'une tendance.

- La pollution par les pesticides affecte en priorité les **eaux de surface**. Les eaux souterraines, naturellement mieux préservées, montrent des degrés de contamination plus faibles.
- Ce recueil de données permet d'enrichir la connaissance de l'état patrimonial des eaux superficielles par l'établissement d'un **état de référence 1997-1998** et d'établir également un état des lieux de la qualité des eaux utilisées pour la production d'eau potable, grâce aux données des DDASS et des producteurs d'eau potable.

Prenant en compte ces constats de contamination des eaux, le gouvernement a prévu, à partir de l'an 2000 un programme visant à renforcer les actions de réduction des pollutions mises en place au niveau national et dans les régions (cf page 5).

INSTITUT FRANÇAIS DE L'ENVIRONNEMENT

61 boulevard Alexandre Martin
45058 ORLEANS Cedex
Tél. 02 38 79 78 78 - Fax. 02 38 79 78 70
<http://www.ifen.fr>
E-mail : ifen@ifen.fr

LES CATASTROPHES NATURELLES : LE GRAND CAFOUILLAGE

Tempêtes, inondations, avalanches, séismes : les drames de la dernière année du siècle dans le monde constituent un véritable avertissement. Car des phénomènes destructeurs similaires se produiront encore dans les années à venir.

La société française paie aujourd'hui l'irresponsabilité dont elle fait preuve par son inconscience des vulnérabilités nouvelles, ses imprudences, ses inerties.

Et pourtant les outils d'une gestion des risques des catastrophes naturelles sont là : dispositifs de surveillance et d'alerte, codes de construction, méthodes d'entretien des milieux naturels, planification de l'usage du sol, systèmes d'assurance incitatifs, retours d'expérience, systèmes de réhabilitation. La panoplie est complète.

Cet ouvrage de **Paul-Henri BOURRELIER** montre que ces moyens d'action doivent être utilisés autrement que de façon velléitaire et désordonnée. Il faut s'organiser et aller vers une société de responsabilité et de participation qui donne son plein sens à la solidarité devant les épreuves exceptionnelles.

Les parties prenantes, associations et communautés, entreprises de réseaux et de mutualisation, services publics des collectivités locales, s'impliqueront si on les invite.

Sinon le grand cafouillage ira de plus belle...

BRETAGNE EAU PURE

4 cours R. Binet
35000 RENNES
Tél. 02 99 31 99 06 - Fax. 02 99 31 99 10
E-mail : bretagne.eau.pure@wanadoo.fr

UN NOUVEAU DOSSIER DU CENTRE FRANÇAIS DE L'ÉLECTRICITÉ : LES UTILISATIONS DES MEMBRANES ÉCHANGEUSES D'IONS



Les membranes échangeuses d'ions, dénommées aussi membranes perméables aux ions ou membranes ioniques, sont utilisées dans des domaines divers : les techniques séparatives, l'électrosynthèse organique et minérale, le stockage et la production d'énergie, l'analyse chimique, la dépollution et la protection de l'environnement, le traitement des eaux.

L'objet de ce dossier est d'actualiser les informations disponibles sur les techniques électromembranaires.

CENTRE FRANÇAIS DE L'ÉLECTRICITÉ

Espace Elec - CNIT
B.P. 4
92053 PARIS LA DEFENSE
Tél. 01 41 26 57 30 - Fax. 01 41 26 57 56
<http://www.espace-elec.com/cfe>
E-mail : cfedif@cfe-net.org

RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE : LA COMMISSION EUROPEENNE PUBLIE UN LIVRE BLANC



Le récent naufrage de l'**Erika** a provoqué une pollution massive le long des côtes françaises et la mort dans la souffrance de plusieurs centaines de milliers d'oiseaux marins et d'autres animaux.

Il y a quelques années, la réserve naturelle de **Doñana**, située au sud de l'Espagne, a connu une catastrophe d'un autre ordre : la rupture d'un bassin de retenue contenant une grande quantité d'eau toxique a occasionné des dommages considérables au milieu environnant, et notamment la mort d'un nombre incalculable d'oiseaux protégés. Face à de tels événements, on est amené à demander **qui doit assumer les coûts résultant du nettoyage des sites pollués et de la réparation des dommages**. Est-ce à la société tout entière, autrement dit au contribuable, d'acquiescer la facture, ou est-ce au pollueur, quand il peut être identifié, de payer ?

En ce qui concerne, par ailleurs, les produits issus de **modifications génétiques**, l'idée qu'ils pourraient altérer la santé des personnes ou avoir des incidences négatives sur l'environnement suscite de sérieuses craintes dans l'opinion publique. Un appel a été lancé pour que les parties contrôlant ces activités répondent dorénavant de leurs actes.

Ce **livre blanc** examine différentes solutions en vue de mettre en place **un système de responsabilité environnementale à l'échelon communautaire**, afin d'améliorer l'application des principes environnementaux énoncés dans le traité CE ainsi que la mise en oeuvre du droit communautaire de l'environnement, et afin d'assurer une restauration appropriée de l'environnement.

La **responsabilité environnementale** peut être définie comme l'instrument par lequel celui qui occasionne une atteinte à l'environnement (le pollueur) est amené à payer pour remédier aux dommages qu'il a causés. La responsabilité n'est efficace que lorsqu'il est possible d'identifier le pollueur, de quantifier les dommages et d'établir un lien de causalité. Elle n'est donc pas appropriée en cas de pollution diffuse issue de nombreuses sources. La mise en place d'**un système de responsabilité communautaire** se justifie notamment par la volonté d'améliorer l'application des principes environnementaux (**pollueur-payeur, prévention et précaution**) ainsi que du droit de l'environnement en vigueur à l'échelon communautaire, et par la nécessité d'assurer la dépollution et la restauration de l'environnement, de mieux intégrer l'environnement dans d'autres domaines politiques et d'améliorer le fonctionnement du marché intérieur. Le système de responsabilité devrait inciter les entreprises à avoir un comportement plus responsable et exercer ainsi un effet préventif, mais une grande partie des résultats devrait dépendre du contexte et des particularités du système.

Les principales caractéristiques d'un système communautaire pourront notamment être les

suivantes : non-rétroactivité (le système s'appliquera uniquement aux dommages futurs) ; couverture à la fois des **dommages environnementaux** (contamination de sites et dommages causés à la biodiversité) et des **dommages traditionnels** (atteintes à la santé des personnes et à la propriété) ; champ d'application restreint, en lien avec la **légalisation communautaire en vigueur** : la contamination de sites et des dommages traditionnels ne seront couverts que s'ils sont causés par des activités dangereuses ou potentiellement dangereuses réglementées à l'échelon communautaire, et les atteintes à la biodiversité ne seront, quant à elles, couvertes que s'il s'agit de zones protégées dans le cadre du réseau "**Natura 2000**" ; responsabilité sans faute pour les dommages résultant d'**activités intrinsèquement dangereuses**, responsabilité pour faute en cas d'atteintes à la biodiversité causées par une activité non dangereuse ; possibilité de bénéficier de défenses courantes, d'un certain allègement de la charge de la preuve incombant au plaignant ainsi que de mesures de redressement en équité pour les défenseurs ; responsabilité centrée sur l'**exploitant** de l'activité à l'origine des dommages ; **critères** pour évaluer et traiter les différents types de dommages ; obligation d'affecter la compensation versée par le pollueur à la restauration de l'environnement ; approche visant à améliorer l'**accès à la justice** dans le cas de dommages environnementaux ; coordination avec les **conventions internationales** ; **garantie financière** pour les éventuelles responsabilités, en lien avec les marchés.

Différentes solutions sont présentées et évaluées en ce qui concerne l'action communautaire : l'adhésion de la Communauté à la **convention de Lugano**, adoptée par le Conseil de l'Europe et un système couvrant uniquement les **dommages transfrontaliers** ; une **recommandation communautaire** pour guider l'action des Etats membres ; une **directive communautaire** ; un système sectoriel axé sur les **biotechnologies**. Des arguments sont présentés en faveur et à l'encontre de chaque solution envisagée.

Le livre blanc conclut que la solution la plus appropriée serait une **directive-cadre** prévoyant une responsabilité sans faute pour les dommages causés par des activités dangereuses réglementées au niveau communautaire, avec certaines défenses, et couvrant à la fois les dommages traditionnels et les dommages environnementaux, et une responsabilité pour faute en cas d'atteintes à la biodiversité occasionnées par des activités non dangereuses. Les modalités de cette directive seront définies plus précisément à l'issue des consultations qui se tiendront à ce propos. Les institutions de l'Union européenne et les parties concernées ont été invitées à examiner le livre blanc et à présenter leurs observations.

COMMISSION EUROPEENNE - DGXI

200 rue de la loi
B-1049 BRUXELLES

Tél. 352 40 10 20 - Fax. 352 49 06 61

E-mail : enviinfo@cec.eu.int
<http://www.europa.eu.int>

TEC ET DOC : MESURES EN HYDROLOGIE URBAINE ET ASSAINISSEMENT



Cet ouvrage constitue un instrument unique car il est le premier à rassembler et à formaliser dans un seul volume l'ensemble des méthodes de mesures nécessaires à **une conception et à une gestion efficaces des systèmes d'assainissement, notamment par temps de pluie.**

Il aborde les questions relatives à la métrologie en hydrologie urbaine (méthodologie, mesures des précipitations, des débits et des polluants, évaluation des incertitudes, validation des données).

Il précise systématiquement les bases théoriques, les principes et limites des différentes méthodes, techniques et outils.

Tous ces éléments sont illustrés d'exemples détaillés issus de la pratique quotidienne des auteurs (Jean-Luc BERTRAND-KRAJEWSKI, Dominique LAPLACE, Claude JOANNIS, Ghassan CHEBBO). Particulièrement complète, cette référence répond aux besoins de nombreux intervenants : services de métrologie dédiés à l'hydrologie urbaine, techniciens de mesure, chargés d'étude ou d'autosurveillance, gestionnaires de systèmes d'assainissement, chercheurs ou étudiants procédant à des recherches expérimentales...

EDITIONS TEC ET DOC LAVOISIER

14 rue de Provigny
94236 CACHAN Cedex

Tél. 01 47 40 67 00 - Fax. 01 47 40 67 88

<http://www.tec-et-doc.com>

CFCE : NOUVEAUX TITRES "ENVIRONNEMENT"

Les services français de l'expansion économique à l'étranger ont produit des nouvelles notes sur l'environnement à l'international :

- AUSTRALIE
 - . La protection de l'environnement en Australie, marchés et opportunités. Répertoire des professionnels intéressés par les technologies françaises ;
- BRÉSIL
 - . Qualité de l'air et pollution atmosphérique au Brésil ;
- IRLANDE
 - . Le marché de l'environnement en Irlande ;
- KOWEIT
 - . Le marché de la protection de l'environnement au Koweït
- MEXIQUE
 - . Le secteur de l'environnement au Mexique ;
- TAIWAN
 - . L'environnement à Taiwan, eaux industrielles et urbaines ;
- PAYS NORDIQUES
 - . Note sur le marché de l'environnement.

Ces documents sont disponibles à la Librairie du Commerce International ou par correspondance.

CENTRE FRANÇAIS DU COMMERCE EXTÉRIEUR

10 avenue d'Iéna
75783 PARIS Cédex 16

Tél. 01 40 73 30 00 - Fax. 01 40 73 39 79

<http://www.cfce.fr>

LA DATAR PRESENTE UNE ETUDE PROSPECTIVE : AMENAGER LA FRANCE DE 2020



La France a-t-elle su tirer le meilleur parti de son territoire ? Pas encore, répond la **Délégation à l'Aménagement du territoire et à l'Action Régionale (DATAR)** à laquelle le Gouvernement a demandé de réfléchir à la France de 2020.

Fidèle à sa mission d'anticipation et de prospective, et à travers des données, des cartes, des tendances, des

scénarios, reliant dynamiques spatiales et organisation de l'action publique, la DATAR souhaite susciter la réflexion des citoyens et des acteurs territoriaux.

Alors que les territoires s'organisent et que de nouveaux enjeux se précisent, comment engager la

France dans un processus de **développement durable** et partagé au sein de l'espace européen ? Quelles formes d'action publique seraient le mieux à même d'accompagner des dynamiques territoriales associant compétitivité et solidarité ?

La DATAR propose une France **maillée en pays, en agglomérations et en interrégions** alliant efficacité et cohésion sociale. Au nom de l'équité et du réalisme, elle fait le choix d'un **scénario polycentrique** et ouvre le débat sur les politiques d'aménagement du futur.

LA DOCUMENTATION FRANÇAISE

29 quai voltaire
75344 PARIS Cedex 07

Tél. 01 40 15 70 00 - Fax. 01 40 15 72 30

<http://www.ladocfrancaise.gouv.fr>

Pourquoi le prix de l'eau augmente t-il ?

L'**Eau Magazine** répond dans son numéro 2 à cette question par un article qui explique de manière claire les différents facteurs qui pèsent sur le coût de l'eau : l'obligation pour les collectivités de s'équiper en **station d'épuration**, le **traitement des boues** dont la déshydratation revient plus cher que l'épandage, les systèmes de **potabilisation** nécessairement plus performants à cause de la **pollution accrue** des eaux brutes et, enfin, le **remplacement des canalisations** en plomb pour éliminer les intoxications.

Avec un prix moyen de **17 F/m³** (taxes et redevances comprises) et une consommation quotidienne de 360 litres pour une famille de 4 personnes, cela revient à **6,12 F par jour**, moins cher qu'un kilo de riz ou une douzaine d'œufs. Alors, l'eau est-elle vraiment vraiment si chère ?

L'EAU LE MAGAZINE
41 avenue de Wagram
75017 PARIS
Tél. 01 58 05 19 19

Caisse des dépôts et Consignations

"**Mercur**", le quotidien internet des collectivités locales (www.cdc-mercure.fr), rapporte que la **Lyonnaise des Eaux** vient d'annoncer la mise au point d'une modélisation numérique du fonctionnement d'une usine de production d'eau potable. Il permet de simuler l'ensemble du parcours de l'eau au sein d'une installation et de faire de substantielles économies.

Grâce à des **images virtuelles en trois dimensions**, il devient possible de se projeter dans la "réalité intime" d'une usine de production d'eau potable, de suivre à la trace la moindre des particules, afin de tester et d'optimiser son fonctionnement.

En période de crise, par exemple en cas de forte pluie provoquant une augmentation de la turbidité de l'eau brute, cet outil permettra **d'anticiper rapidement** les mesures correctives pour garantir la qualité de l'eau produite.

MERCURE
137 rue de l'université
75007 PARIS
Tél. 01 40 49 52 31 - Fax. 01 40 49 59 59
E-mail : mercure-communication@wanadoo.fr
<http://www.cdc-mercure.fr>

Agriculture et gestion de l'eau

Dans son numéro de juin, **CULTIVAR LES ENJEUX** rappelle la place essentielle qu'occupe l'agriculture dans la gestion d'une eau de plus en plus convoitée.

Interrogé, **Jean-François DONZIER**, Directeur Général de l'**Office International de l'Eau**, insiste sur la formation et l'information : "Le premier enjeu est celui de l'éducation des agriculteurs. Il s'agit d'améliorer les pratiques d'irrigation par une meilleure formation professionnelle, en tenant compte d'un certain nombre de contraintes liées à la tradition".

Pour Jean-François DONZIER, un scénario "catastrophe" est une fiction de la bêtise humaine. En mettant en place des **économies**, sans qu'elles soient forcément drastiques, la performance peut-être considérablement améliorée ; et si on assure un **épuration** un tant soit peu sur les points noirs, on permet des **réutilisations** qui elles-mêmes donneront du mou dans le système. Mais, pour passer de l'irresponsabilité à un système cohérent, il faut en général plusieurs dizaines d'années et plusieurs générations.

Il n'y a pas de solution miracle en quelques mois. Elle concernera plus la génération future de 2025, que celle de 2002.

CULTIVAR LES ENJEUX
15 rue d'Argenteuil
75041 PARIS Cedex 01
Tél. 01 44 50 09 10

L'**Agence d'Information sur le Littoral, A-pic**, lance la **Lettre du littoral** qui s'adresse aux :

- professionnels du transport maritime, de l'industrie nautique et navale, de la pêche et des cultures marines, de la plaisance, du tourisme littoral...
- centres de recherche, universités, organismes de formation ;
- collectivités locales et territoriales, sociétés d'économie mixte, agences de développement ;
- associations et fondations environnement, patrimoine, sports nautiques ;
- administrations, ministères, institutions européennes...

Bimensuelle sur huit pages avec des dossiers thématiques, la "Lettre du littoral" est complétée par un site internet (www.a-pic.fr) qui présente, actualités du jour, agenda, offres d'emploi..., et archives de la lettre, réservées aux abonnés.

A-PIC
AGENCE D'INFORMATION SUR LE LITTORAL
2 et 4 rue Allain - 44400 REZÉ
Tél/Fax. 02 40 13 17 66
E-mail : a-pic@a-pic.fr
<http://www.a-pic.fr>



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE Cracovie-Zakopane - POLOGNE

30 septembre - 4 octobre 2000

RÉSOLUTIONS FINALES

L'Assemblée Générale 2000 du Réseau International des Organismes de Bassin s'est tenue à Cracovie-Zakopane (Pologne) du 30 Septembre au 4 Octobre 2000 à l'invitation des Autorités Polonaises.

Les travaux ont été honorés de la présence de Mr A. TOKARCZUK, Ministre polonais de l'Environnement ainsi que de Mme E. SELTENREICH (Pologne), Directrice de la RZGW de la Haute Vistule - Mr A. BACHLEDA-CURUS (Pologne), Maire de Zakopane ainsi que des représentants du Maréchal et du Voïevode de Malopolska, qui ont officiellement ouvert les débats.

L'Assemblée a réuni 158 délégués représentant 84 Organisations de 23 Pays.

Les délégués ont remercié le Gouvernement polonais, la RZGW de la Haute Vistule, la Voïvodie et la Région de Cracovie et la Ville de Zakopane pour leur merveilleux accueil et la parfaite organisation de leur Assemblée et la qualité de la documentation distribuée, notamment l'intéressant livre sur la gestion de l'eau en Pologne.

L'Assemblée Générale a pris acte de ce que, à ce jour, 133 Organismes de 49 Pays s'étaient manifestés auprès du Secrétariat Technique Permanent (STP), soit comme "Membres" à part entière, soit comme "Observateurs", en signant la déclaration d'adhésion ou la fiche de renseignements. Plusieurs autres organismes, répondant aux critères, ont par ailleurs manifesté leur intérêt, sans officiellement déclarer leur adhésion.

34 organismes-membres ont réglé leur cotisation en 1999 et 33 l'ont fait à la date de l'Assemblée Générale pour l'année 2000.

Les délégués ont réaffirmé leur soutien à la Charte du RIOB et rappelé que quatre principes fondent l'adhésion au Réseau :

- une gestion globale, intégrée et cohérente de la ressource en eau organisée à l'échelle pertinente des bassins versants incluant les aquifères,
- la participation à la prise de décision, à côté des Administrations gouvernementales compétentes, des Autorités territoriales concernées, des différentes catégories d'usagers intéressés et des associations de protection de la nature dans le cadre de Comités de Bassin,
- la fixation d'objectifs à moyen et long termes sous forme de schémas directeurs et de programmes d'interventions prioritaires,
- l'instauration de financements spécifiques basés sur les principes utilisateurs-pollueurs-payeurs.

L'Assemblée a félicité les Autorités Brésiliennes, et plus particulièrement Monsieur R. SANTOS GARRIDO, Secrétaire Fédéral aux Ressources Hydriques,

pour la façon dont avait été assurée la Présidence du RIOB depuis l'Assemblée Générale de SALVADOR en Décembre 1998.

L'Assemblée Générale, à l'unanimité des organismes-membres représentés, a approuvé le projet de nouveaux statuts visant à donner au RIOB une personnalité juridique indépendante et une transparence budgétaire.

Sur proposition des Organismes-Membres Polonais et conformément à la Charte, elle a désigné à l'unanimité Mr Tomasz WALCZYKIEWICZ, Directeur-Adjoint de la RZGW de la haute Vistule (Pologne), comme nouveau Président du RIOB jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Elle a également désigné les membres du Bureau de Liaison :

	Titulaire	Suppléant
Afrique :	M. ABROUK (Algérie) M.....(1) (SADC)	M. LAKH (Sénégal) M.....(1) (Afrique du Sud)
Amérique :	M. LATULIPPE (Québec) Mme BALLESTERO (Costa Rica) M. ABIHAGGLE (président du RELOB) M. BROCHI (Brésil) M. LLÖRET (Equateur)	M.....(1) (Mexique) Mme de GRANDMAISON (Caraïbes) M.....(1) (Colombie) M. GOMEZ (Chili) M. BÉNAVENT (Pérou)
Asie :	M. RUSFANDI-USMAN (Indonésie) M.....(1) (Comité du Mékong)	M. SOKOLOV (Ouzbékistan) M.....(1) (Union indienne)
Europe Occidentale :	M. LLANOS BLASCO (Espagne) M. ROUSSEL (France) M. de VILLENEUVE (Pays Bas)	M. SANTAFA MARTINEZ (Espagne) M. BÉSEME (France) M. OUDSHOORN (Pays Bas)
Europe Centrale et Orientale :	M. BADOWSKI (Pologne) M. PUNCOCHAR (R.Tchèque) Mme VASIU (Roumanie)	Mme BURAKOWSKA (Pologne) M. PAPP (Hongrie) M.....(1) M.....(1)

(1) représentant à désigner par les Autorités nationales et les organismes-membres concernés.

En outre :

Mr Juan-Manuel ARAGONES-BELTRAN (Espagne), Mr Raymundo SANTOS GARRIDO (Brésil), sont membres de droit du Bureau en tant que précédents Présidents ainsi que Mr. Jean-François DONZIER (OIEAU), qui représente au Bureau de Liaison le Secrétariat Technique Permanent et, à titre exceptionnel, M. Eduardo MESTRE pour le RELOB.

Un représentant respectivement du GWP et du Comité d'organisations du III^{ème} " Global Water Forum "

seront également invités aux réunions du Bureau de Liaison. Les prochaines réunions du Bureau de Liaison se tiendront au Brésil en avril 2001 en Espagne en septembre 2001.

L'Assemblée Générale a également attribué le titre " d'Expert Honoraire du RIOB " à Mme REYNA CHACON (Guatemala) et à MM. D. BRAVO (Colombie), A. KOUADIO (Côte d'Ivoire) et G. CHAVEZ ZARATE (Mexique) pour les services rendus au Réseau.

Elle a donné pouvoir à MM. Tomasz WALCZYKIEWICZ, comme Président du Réseau, et Raymundo SANTOS GARRIDO, comme précédent Président ainsi qu'aux membres français du Bureau de Liaison, MM. BESEME et ROUSSEL et M. DONZIER, Secrétaire Technique Permanent, d'effectuer auprès des Autorités Françaises (Préfecture de Paris) les formalités de déclaration de la nouvelle association.

Les délégués ont fixé la cotisation annuelle à 1.000 US\$ ou 7.000 FF, pour 2001, comme en 2000, destinée à couvrir les frais généraux d'animation du Réseau et par priorité la publication de la "Lettre du RIOB".

Le Bureau de Liaison devra préciser lors de sa prochaine réunion les conditions techniques et financières d'organisation des prochaines Assemblées Générales.

L'Assemblée Générale a approuvé le programme pluriannuel d'activités du RIOB intitulé " création et développement des organismes de bassin ", dans sa version n°9 de Septembre 2000, élaboré en liaison étroite avec les instances du GWP, le RELOB, les TAC régionaux Asie et Europe et le Secrétariat International de l'Eau, sous forme d'un Programme Associé du GWP. Cette dernière version du Programme Associé répond pour l'essentiel aux demandes formulées par le TAC du GWP qui l'a agréé lors de sa réunion de Stockholm en Août 2000.

Elle a souhaité le démarrage au plus vite des actions prévues et la mise en place rapide du Comité de Pilotage de ce Programme Associé, associant lors de la prochaine réunion du Bureau de Liaison, les instances du GWP et les représentants des organismes de coopération bi et multilatérale qui seront intéressés à soutenir des projets dans ce cadre.

Elle a désigné les 2 précédents présidents du RIOB Mr R. SANTOS GARRIDO, Secrétaire Fédéral aux Ressources Hydrauliques du Brésil, et M. JM ARAGONES BELTRAN, Président de la Confédération Hydrographique du Jucar en Espagne, et les membres du Bureau de Liaison du RIOB participant dans les instances du GWP, pour assurer en liaison étroite avec le Président WALCZYKIEWICZ, le RELOB et les TAC régionaux du GWP, et avec l'appui du STP, une mission spéciale de promotion du Programme Associé auprès des organisations de coopération bi et multilatérale qui soutiennent des actions de Gestion Intégrée des Ressources en Eau par Bassin.

Des réunions de présentation du Programme Associé pourront être organisées avec les TAC régionaux intéressés.

L'Assemblée Générale se félicite des premiers succès obtenus par le RIOB six ans après sa naissance, tant au niveau des actions réalisées que de la reconnaissance internationale, en particulier dans le cadre de son Programme Associé avec le GWP et dans la mise en oeuvre des accords internationaux et plans d'ac-

tions préconisés par le dernier Forum Mondial de l'Eau de la Haye.

L'Assemblée s'est félicitée du succès indéniable de la publication de "la Lettre du RIOB" et du site Internet : "http://www.oieau.fr/riob

Elle a décidé de poursuivre dans cette voie avec la diffusion de la lettre n° 9 qui vient d'être éditée et la publication de la lettre n° 10 en 2001.

Elle insiste auprès des organismes membres sur l'intérêt primordial de contribuer à la rédaction de "la lettre" en envoyant leurs articles au STP dans les délais et d'enrichir le site WEB avec toutes les informations intéressantes.

Elle demande au STP de poursuivre et d'animer des " forum de discussion " sur le WEB, notamment sur les thèmes déjà abordés par le RIOB à l'occasion des Assemblées Générales :

- " le financement des Organismes de Bassin " ;
- " les schémas directeurs d'aménagement et de gestion d'eau " ;
- " la participation des usagers par la gestion durable des ressources en eau ", en développant, en particulier, les réflexions sur une ingénierie sociale appropriée en liaison avec le Secrétariat International de l'Eau à Montréal,
- la gestion des fleuves partagés,
- la lutte contre les inondations,
- l'information nécessaire à la prise de décision,

L'Assemblée a fait siennes les recommandations présentées à l'issue des trois sessions thématiques du 3 Octobre 2000 et a mandaté le Président et le STP pour en assurer une large diffusion auprès des Membres et des Organisations de coopération internationale intéressées.

Le RIOB doit rechercher une participation plus large en son sein des Commissions Internationales des fleuves partagés.

L'assemblée a souhaité que le RIOB poursuive les réflexions engagées pour le GWF de la Haye et propose sa propre " vision " sur l'évolution de l'eau dans les prochaines années, notamment dans la perspective du IIIème GWF au Japon. Elle a demandé la création d'un groupe de travail sur ce projet constitué d'experts des organismes-membres intéressés.

L'Assemblée a retenu avec gratitude l'invitation des Autorités Québécoises pour tenir la prochaine Assemblée Générale du RIOB à Québec durant l'automne hiver 2001-2002.

Elle s'est par ailleurs félicitée de la création au sein du RIOB, grâce au soutien des Organismes de Bassin et des Autorités Gouvernementales du Brésil, de Colombie et d'Argentine, du premier Réseau Régional pour l'Amérique Latine des Organismes de Bassin (RELOC-RRLA/RIOB), suite à l'Assemblée Constitutive de Brasilia (Brésil) en 1997 et aux premières Assemblées Générales de Bogota (Colombie) en 1998 et de Mendoza (Argentine) en 1999. L'Assemblée a souhaité que des initiatives similaires se développent en Europe Centrale et Orientale, en Amérique Centrale et Caraïbes et en Asie, notamment avec l'appui des TAC régionaux du GWP.

Depuis 1950, l'Office International de l'Eau a constitué avec l'appui des Ministères de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, de la Santé, de l'Agriculture et de la Forêt et des six Agences de l'Eau, une base documentaire sur l'eau : **EAUDOC**.

Très tôt, cette base a été informatisée, puis proposée en accès sur Minitel et enfin sur Internet.

Toutefois, l'accroissement considérable du nombre des références contenues dans la base, la création de thématiques nouvelles comme l'économie et la réglementation, le souci de fonctionner en réseaux de bases documentaires, le besoin de réduire les délais de mise à jour et la demande des utilisateurs pour bénéficier de services plus performants ont rendu indispensable une refonte profonde de l'organisation et des outils consacrés à EAUDOC.

Ce vaste projet s'est concrétisé par l'ouverture du nouveau site Eaudoc en mars 2000.

La plus grande base documentaire au monde uniquement consacrée à l'eau

EAUDOC permet d'accéder en ligne à plus de 170.000 références bibliographiques, sur le fonds de 200.000 documents français et étrangers, dans les différentes langues européennes, réunis depuis les années cinquante. Ces documents sont gérés à Limoges depuis 1991 au sein du **Service National d'Information et de Documentation sur l'Eau (SNIDE)**.

Toujours dans le souci de gagner du temps, le SNIDE a conclu un accord avec l'INIST-CNRS pour l'intégration directe de ses références.

Tous les ans, **6 000 références nouvelles** issues de 380 revues françaises et étrangères viennent enrichir la base.

Un nouveau système

Le nouveau système "EAUDOC" a été conçu dans le souci d'offrir le plus vite possible aux utilisateurs les documents qui viennent de paraître.

Il comporte un dispositif de Workflow sur internet qui permet une saisie de la notice documentaire à plusieurs niveaux, depuis l'identification initiale du document jusqu'à son analyse par un expert et comporte un processus de validation préalablement à la mise à disposition sur le web.

Enfin, un système de commande en ligne et des dispositifs de paiement adaptés à chaque usage permettent de fournir aux usagers les documents demandés dans les meilleurs délais ainsi qu'une veille des nouveautés "l'alerte EAUDOC".

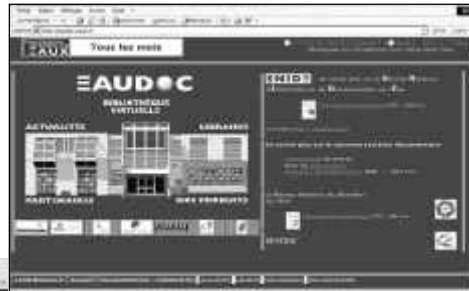


Un investissement conséquent

Le développement du portail "EAUDOC" est une des composantes du projet de création à Limoges du "Centre International de Ressources Télématiques sur l'Eau" (CIRTE), lancé dans le cadre du Plan Massif Central avec le soutien financier de la DATAR (FNADT), de la Région Limousin et des Fonds Européens. L'investissement total se monte à 460.000 EURO.

Le nouveau système a été développé à Limoges par les sociétés prestataires CISI et ULTIME, sur la base des spécifications établies par l'OIEau.

La configuration informatique comporte un serveur de données avec Oracle 8 et un serveur de requête avec le moteur de recherche SEARCH 97 de Verity.



"EAUDOC" s'organise selon plusieurs bases spécialisées correspondant à ses grands domaines thématiques :

"**Techn'EAUDOC**", la documentation technologique, scientifique et technique, enrichie notamment des références de l'Institut National de l'Information Scientifique et Technique (INIST/CNRS),

"**Juri'EAUDOC**", 2.200 références de textes juridiques, commentaires et jurisprudences françaises et communautaires,

"**Eco'EAUDOC**", les documents économiques et financiers,

"**Administ'EAUDOC**", la documentation administrative et institutionnelle,

"**FONTAINE**", 10.000 références de documents sur les six grands bassins hydrographiques français, réunis par les Agences de l'Eau,

"**IPERE**", l'Inventaire Permanent des Etudes et Recherches sur l'Eau,

"**GRISELI**", la "littérature grise de l'eau".

Les nouveaux services

Outre l'accès aux bases documentaires, "EAUDOC" offre une gamme de ser-

vices complémentaires :

Les actualités

- **Aujourd'hui** : revue de presse quotidienne,
- **"Information Eau"** : la revue documentaire mensuelle,
- **Agenda** : les futurs rendez-vous des gestionnaires de l'eau,
- **Nouveaux sites web** : notre sélection de "links" utiles.

La librairie

- **Vient de paraître** : les nouvelles publications,
- **"Les incontournables de la bibliothèque"** : les livres de référence,
- **la liste des revues françaises et internationales dépouillées.**

Les produits du SNIDE

- **Les études et synthèses** réalisées par l'OIEau et ses partenaires,
- **"L'alerte - EAUDOC"**, qui permet à chaque utilisateur d'organiser une veille sur les nouvelles publications et de recevoir immédiatement sur son E-mail le signalement des nouvelles références qui concernent son profil personnel,
- **"L'état de l'Art"** : des recherches bibliographiques spécifiques et la rédaction de notes de synthèses personnalisées.
- **L'information** venant des usagers et des partenaires de "EAUDOC" : leurs manifestations, travaux en cours, publications peuvent être directement signalés en ligne.

LE NUMERO 11 DES NOUVELLES EST PARU

Présentant un bilan des activités de l'**Office International de l'Eau** au cours du premier semestre 2000, le numéro 11 des Nouvelles est paru, en français, anglais et espagnol. Il est consultable en ligne à l'adresse :

www.oieau.fr/Nouvelles.

Au sommaire :

- Au CNFME : les nouveaux stages 2000-2001, notamment la gestion des rivières et la prise en compte du risque inondation ;
- Au SNIDE : le nouveau site EAUDOC, l'actualité de la Banque Nationale des Données sur l'Eau et le SANDRE ;
- En France, les missions d'expertise et d'audit menées pour le compte d'entreprises (COGEMA, CEA), ou de collectivités (CG de la Réunion, CR Nord Pas de Calais, Communauté Urbaine de Lyon...) sur des sujets aussi divers que la gestion des ressources humaines, le management environnemental et l'automatisme des industries, l'évaluation de SDAGE ou la maintenance des réseaux.
- A l'international, il faut signaler l'intérêt soulevé par l'atelier du RIOB présenté au Forum Mondial de La Haye en mars dernier, sur le développement des organismes de bassin dans le monde, la mise en place d'organismes de

bassin en Russie, Ukraine, Roumanie, Brésil, Algérie, la création de centres de formation aux métiers de l'eau au Mexique, en Afrique du Sud, au Botswana et au Viet Nam.

Toutes ces activités montrent l'implication de l'**Office International de l'Eau** dans la création et le développement d'outils de formation, de réflexion et de communication visant à améliorer la gestion des ressources en eau.



OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU

Direction Générale

21 rue de Madrid

75008 PARIS

Tél. 01 44 90 88 60 - Fax. 01 40 08 01 45

E-mail : dg@oieau.fr

<http://www.oieau.fr>

Office International de l'Eau

LES CAHIERS TECHNIQUES

- 1 - Entretien et maintenance LES POMPES CENTRIFUGES (75 F)
- 2 - Techniques et méthodes de RECHERCHE ET DETECTION DES FUTTES dans les réseaux d'adduction d'eau (75 F)
- 3 - L'utilisation des REACTIFS DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE et le contrôle de leur mise en oeuvre (65 F)
- 4 - Utilisation et critères des INSTRUMENTS DE MESURE dans le contrôle de la qualité des eaux (65 F)
- 5 - La distribution de l'eau potable LE COMPTAGE (85 F)
- 6 - Choix - Mise en oeuvre Entretien LA ROBINETTERIE (80 F)
- 7 - Conception - Réception - Entretien - Réhabilitation RESEAUX D'ASSAINISSEMENT (85 F)
- 8 - Eaux usées urbaines NITRIFICATION DENITRIFICATION DEPHOSPHATATION (65 F) Contraintes d'exploitation
- 9 - Principe, exploitation et maintenance des installations L'OZONATION DES EAUX (75 F)
- 10 - Principe, exploitation et maintenance des installations LA CHLORATION DES EAUX (75 F)
- 11 - Principe, matériels et équipements, exploitation LA TELEGESTION DES RESEAUX (75 F)
- 12 - Pose l'adduction et la distribution de l'eau potable POSE DES CANALISATIONS (100 F)
- 14 - L'EAU d'alimentation des GENERATEURS DE VAPEUR (75 F) Traitements et conditionnement
- 15 - Les pompes DEMARRAGE, ARRÊT VARIATION DE VITESSE (75 F)
- 16 - Production - Utilisation Contrôle LE DIOXYDE DE CHLORE (75 F)
- 17 - LA SURPRESSION Principe - Applications Dimensionnement (85 F)
- 18 - Conception - Réception Entretien et maintenance LE POMPAGE DES EAUX USEES (85 F)

HORS-SERIE
QU'EST-CE QUE L'EPURATION ? (60 F)

DISTRIBUTEUR

Ester - BP 6916 - 87069 Limoges Cedex
Tél. : +33 (0) 5 55 35 08 70 - Fax : +33 (0) 5 55 35 08 77

Nouvelles de l'Office International de l'Eau